

Assurances DECOTTIGNIES
22 rue du Général Leclerc
02600 VILLERS COTTERETS
Tél : 03 23 55 10 22
Fax : 03 51 08 11 45
Email : assurances.decottignies@gmail.com
Site web : <http://www.assurance-decottignies.fr/>

*Formulaire de déclaration du risque
Assurance **Responsabilité Civile Exploitant**
et/ou **Gestionnaire d'Aérodrome***

Renseignements généraux

Le proposant :

Nom, Prénom ou Raison Sociale : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Localité : _____
 Adresse email: _____ Téléphone : _____
 N° de RCS (obligatoire) : _____ N° SIREN : _____
 Date de création sous sa forme actuelle : _____ Date de création sous sa forme initiale : _____
 Code NAF 2008 : _____ Effectif : _____ Date de clôture de l'exercice comptable : _____
 Catégorie juridique (SA, SAS, SARL, EURL, Artisan,...) : _____
 Etes-vous en redressement judiciaire ? Oui Non

Le dirigeant (selon KBis) :

Nom, Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Localité : _____
 Adresse email: _____ Téléphone : _____
 Date de naissance : _____ Expérience ou qualifications : _____

Antécédents d'assurance

Antécédents d'assurance (durée) : _____
 Compagnie tenante et n° de police : _____
 Le proposant a-t'il été résilié par sa compagnie ? Oui Non
 Si oui, motif : _____
 Le proposant a-t'il fait l'objet d'un refus d'assurance ? Oui Non
 Si oui, motif : _____

Sinistres sur 5 ans :

Date	Circonstances	Garantie engagée	Coût

Description du risque

Nom de l'aérodrome : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Localité : _____

Sa classification : _____

Est-il ouvert à la C.A.P. ou simplement agréé à usage restreint ? _____

Nom du propriétaire et/ou du concédant : _____

Nom de l'exploitant et/ou du gestionnaire : _____

Liste des Sociétés, Clubs, Ecoles ou exploitants d'aéronef à titre quelconque, basés sur l'aérodrome :

Hangars situés dans l'enceinte de l'aérodrome - à titre informatif :

Utilisation	Nombre	Surface globale en m2	Valeur maximum de l'ensemble des aéronefs stationnés dans un même hangar
Loués à des Tiers		m2	€
Mis à dispositions à titre onéreux		m2	€
Mis à disposition à titre gratuit		m2	€

Parcs à voitures situés dans l'enceinte de l'aérodrome - à titre informatif :

Utilisation	Nombre clôturés	Nombre non clôturés	Nombre de places global	
			Parcs clôturés	Parcs non clôturés
Loués globalement				
Individuels payants				
Individuels gratuits				

Responsabilité de l'exploitant et/ou gestionnaire

L'exploitant et/ou gestionnaire assume-t-il des responsabilités dans les services suivants :

Assistance aéroportuaire

Oui

Non

Si oui, énumérer les Sociétés de transport qui bénéficient de ce service :

- ayant signé une clause d'abandon de recours contre le gestionnaire :

- n'ayant pas signé de clause d'abandon de recours :

Distribution de carburant

Oui

Non

Si oui, préciser :

- En tant que propriétaire
 - des installations
 - des matériels de distribution
 - du carburant
- S'il utilise son propre personnel pour assurer la distribution
- ou fait appel à un sous-traitant qu'il rémunère pour ce travail
- Autres cas

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

- Volume de carburant aéronef délivré annuellement :

- au cours de l'année écoulée
- prévision de l'année en cours
- volume de carburant auto délivré au cours de l'année écoulée

Contrôle d'aérodrome

Oui

Non

Si oui, préciser :

- complet
- limité à :
 - service "Opérations "
 - service "Météo "
 - entretien des moyens radioélectriques de navigation aérienne

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

Personnel du gestionnaire :

- agréé par le District Aéronautique pour assurer ce service
 - Nombre
- mis à disposition et sous l'autorité fonctionnelle de l'Etat
 - Nombre

Oui

Non

Oui

Non

Service électrique

Oui Non

Si oui, préciser :

- alimentation des éclairages de pistes et taxi way
- alimentation des moyens radioélectriques de navigation

Oui Non
Oui Non

Opérations et services de secours

Oui Non

Si oui, préciser :

- Matériel incendie
 - propriété du gestionnaire
 - entretenu par lui
- Personnel incendie
 - sous l'autorité fonctionnelle du gestionnaire
 - nombre
- Matériel médical
 - propriété du gestionnaire
- Personnel médical d'intervention
 - sous l'autorité du gestionnaire

Oui Non
Oui Non
Oui Non
Oui Non
Oui Non
Oui Non
Oui Non
Oui Non

Restaurants - Bars exploités par le gestionnaire

Oui Non

Si oui, préciser :

- nombre de restaurants
- nombre de bars

Enlèvement des épaves

Oui Non

Barrières d'arrêt

Oui Non

Installation ferroviaire sous le contrôle du gestionnaire

Oui Non

Equipements sous le contrôle du gestionnaire

Oui Non

Si oui, préciser :

- nombre d'escalators automatiques
- nombre d'ascenseurs
- nombre de passerelles télescopiques

Trafic de l'aérodrome

	Durant l'année écoulee	Estimation pour l'année en cours	Estimation pour l'année prochaine
Mouvements d'aéronefs (*) :			
Nb de mouvements aéronefs commerciaux			
Nb de mouvements aéronefs de tourisme ou d'affaires			
Nb de mouvements aéronefs militaires			
Nb de mouvements aéronefs prototypes			

Types d'appareils et capacité maximum par type d'appareils les plus importants :			
Fréquentation régulière			
Fréquentation occasionnelle			
Trafic de passagers commerciaux			
Nombre d'arrivées (comptées une fois)			
Nombre de départs (comptés une fois)			
Nombre de passagers en transit (comptés une fois)			
Trafic de fret			
Nombre de tonnes de fret à l'arrivée			
Nombre de tonnes de fret au départ			
Trafic de courriers			
Nombre de tonnes de courrier à l'arrivée			
Nombre de tonnes de courrier au départ			

(*) Par mouvement d'aéronef, il faut entendre soit un atterrissage, soit un décollage

NOTA : Les indications ci-dessus doivent concerner l'ensemble du trafic qu'il soit effectué à titre onéreux ou gratuit

Redevances perçues et prévisions

L'exploitant perçoit-il des redevances d'aérodrome

Oui

Non

Si OUI, indiquer ci-dessous, pour chacune des catégories mentionnées, le montant des redevances brutes (T.V.A. non comprises)

Par redevances brutes, on doit entendre les redevances perçues à la source, avant reversement éventuel à l'Etat de la part prévue par la Convention d'occupation.

	Au cours de l'année précédant la présente proposition	Prévision pour l'année en cours
Chiffre d'affaires global aéronautique (sauf opérations d'assistance portuaire)	€	€
Chiffre d'affaires développé au titre de l'assistance aéroportuaire (handling)	€	€
• avec clause d'abandon de recours contre l'exploitant	€	€
• sans clause d'abandon de recours	€	€

Capital à garantir

Capital par sinistre (dommages corporels, matériels et immatériels confondus) :	<input type="text"/>	€
Capital par sinistre (dommages matériels seulement, à l'exclusion des dommages corporels)	<input type="text"/>	€
La Responsabilité Civile de l'Exploitant est-elle couverte, en cas d'incendie, par un contrat d'assurance distinct ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
• Dans ce cas les aéronefs situés sous hangars sont-ils couverts par cette assurance ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
• Pour quel montant :	<input type="text"/>	€
Les véhicules stationnés dans les parcs sont-ils couverts par cette assurance ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Quel est le capital garanti par le contrat incendie pour le recours des tiers ?	<input type="text"/>	€

Périodicité de la cotisation

Annuelle

Semestrielle

Trimestrielle

**Joindre à ce questionnaire un plan de l'aérodrome ainsi que le contrat ou la convention liant l'exploitant et/ou le gestionnaire au propriétaire de l'aérodrome (y compris le cahier des charges).
Joindre également, le cas échéant, les spécimens des différentes conventions d'assistance aéroportuaire.**

Toute réticence, omission, déclaration inexacte ou intentionnellement fautive, est soumise, selon le cas, aux sanctions prévues aux articles L.113.8 et L.113.9 du Code des Assurances. Le proposant certifie sincères les déclarations qui précèdent et demande à être assuré dans les conditions ci-dessus.

Le Soussigné peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à l'usage de la Compagnie, de ses mandataires, des réassureurs ou des organismes professionnels.

Le droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse suivante : Assurances DECOTTIGNIES 22 rue du Général Leclerc 02600 VILLERS COTTERETS.

Fait à Le

Le Proposant

Le Courtier

Extraits du Code des Assurances Article L. 113.8

Indépendamment des causes ordinaires de nullité et sous réserve des dispositions de l'Article L.132.26, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre. Les primes payées demeurent alors acquises à l'Assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.

Article L.113.9

L'omission ou de déclaration inexacte de la part de l'Assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance. Si elle est constatée avant tout sinistre, l'Assureur a le droit de maintenir le contrat, moyennant soit une augmentation de prime acceptée par l'Assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'Assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps où l'assurance ne court plus. Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.